

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 11 (1996)
Heft: 9

Artikel: La classification de droit, un vrai outil de recherche documentaire?
Autor: Boillat, Jean-François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CLASSIFICATION DE DROIT, UN VRAI OUTIL DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE?

Yves-François Le Coadic, professeur au CNAM et au CESID, a l'habitude de demander à ses étudiants un mémoire d'examen dans le but de les familiariser avec une étude des différents besoins et usages de l'information: cet exercice permet ainsi aux étudiants de mettre en pratique les méthodologies et les techniques d'étude et d'évaluation, tant des besoins des usagers que des pratiques documentaires des usagers. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris, en 1990, un essai de détermination au moyen d'un questionnaire-enquête des usages documentaires de deux populations de juristes différentes.

L'hypothèse de voir ces usagers préférer une recherche documentaire par sujet non codifié, i.e. par descripteurs, à celle codifiée, i.e. par indices de la «*Classification de Droit*» (CD), avait été émise dès le départ de cette étude. Cette hypothèse a bel et bien été confirmée par cette enquête auprès des deux populations de juristes retenues, à savoir celle de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (UNI-FR) et celle de l'Institut de Droit Comparé à Lausanne-Dorigny (ISDC). Ces deux institutions disposent du même logiciel de recherche documentaire en ligne, SIBIL, et utilisent toutes deux le même système d'indexation, la CD, dans un environnement de catalogage en réseau (RERO).

1. Méthodologie retenue pour l'étude d'usagers

Avant cet essai, aucune étude d'usagers n'avait été menée ni à l'UNI-FR ni à l'ISDC. De ce fait, un certain nombre de points à étudier devaient être fixés soit:

- le profil des usagers,
- la fréquence d'utilisation de chacun des centres de documentation,
- le pourquoi de la fréquentation du centre de documentation,
- comment les populations de juristes ciblées utilisent les moyens de recherches documentaires mis à leur disposition,
- comment l'utilisateur utilise-t-il SIBIL et son OPAC, soit la détermination des arguments de recherche mis en œuvre,
- quelle est la préférence du juriste: la CD ou le langage documentaire par descripteurs,

- le degré de satisfaction quant à l'information trouvée au centre de documentation,
- le jugement critique de cinq guides d'utilisation de l'OPAC SIBIL pour tenter de déterminer le guide le plus utile à l'utilisateur.

Seuls les résultats des points d) à f) sont présentés ici.

Les raisons qui nous ont amené à conduire une enquête comparative de deux populations de juristes dans deux centres méritent d'être brièvement évoquées: nous connaissions le dynamisme tout particulier, en politique de l'aide à ses usagers, dont faisait preuve l'une des deux institutions, en l'occurrence l'UNI-FR. La méthode retenue, l'enquête par questionnaire, autorise une suite de questions cohérentes permettant une bonne comparaison entre les diverses réponses reçues dans les deux centres. De par sa politique de soutien à l'utilisateur, l'UNI-FR a ainsi servi de référentiel à toute l'étude.

2. Recherches par matières ou par Classification de Droit

La première constatation qui nous a frappé est la forte proportion d'utilisateurs ayant recours à la recherche «par

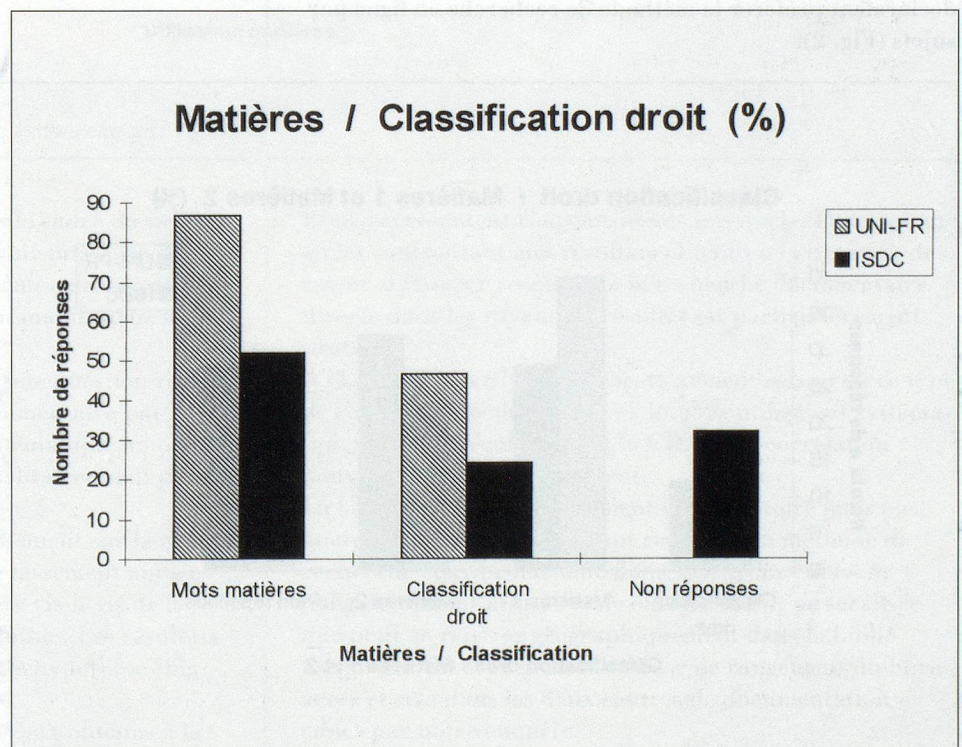


Fig. 1: De la préférence matières / Classification droit

matières», soit l'utilisation des descripteurs: 93% à UNI-FR et 56% à l'ISDC (Fig. 1). Ces deux chiffres appellent cependant une première remarque.

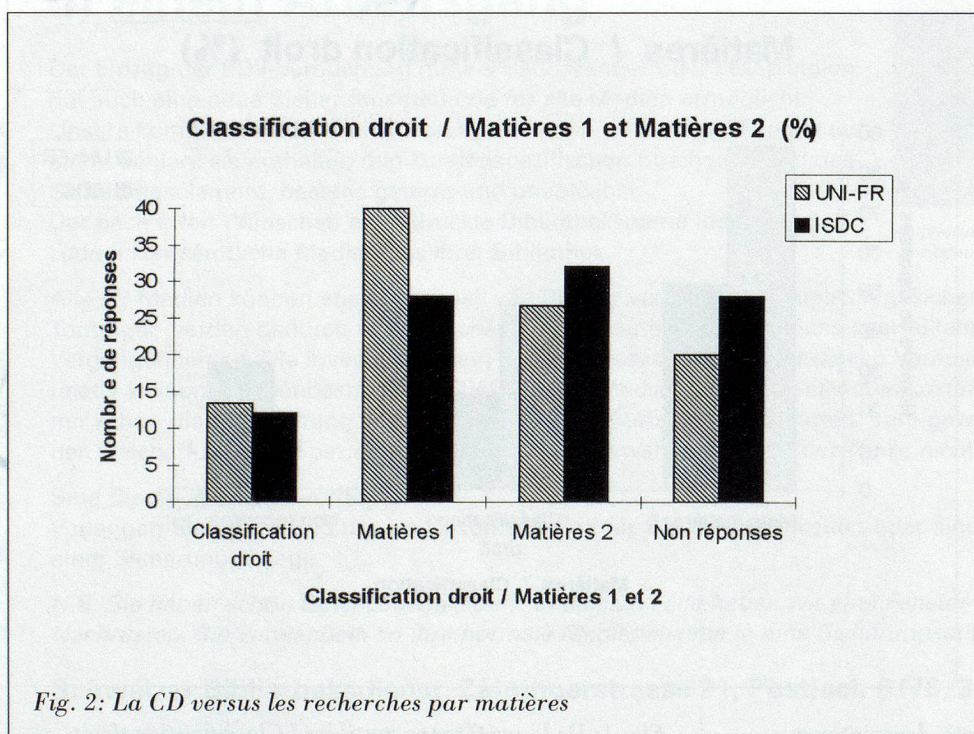
Si les usagers utilisaient la recherche «par sujets», la différence entre ces deux centres pouvait s'expliquer relativement facilement: l'indexation matière par descripteurs se fait systématiquement à l'UNI-FR (l'utilisateur est donc familiarisé avec un tel outil de travail) alors que l'ISDC, malgré le nombre élevé de juristes qui y travaillent, n'indexe pas ses documents, l'utilisateur étant ainsi peu familiarisé avec cet outil de recherche et peu orienté vers son utilisation. Au demeurant, il est clair que les ouvrages de l'ISDC ne sont pas «cherchables» par mots-matières.

Il était prévisible de voir les usagers de l'UNI-FR utiliser systématiquement la recherche matières. La surprise fut néanmoins grande de constater que les usagers de l'ISDC, malgré la méthode d'indexation utilisée, avaient aussi recours à cette recherche en ligne et ce dans une proportion dépassant les 50%.

Il s'agissait dès lors, après avoir déterminé pour les usagers des deux centres la proportion d'utilisation de l'argument de recherche par sujets, de définir quelle était leur préférence entre les mots-matières (descripteurs utilisés par RERO) et la Classification de Droit (CD). Logiquement une méthode de travail de recherche plus proche du langage naturel devait l'emporter sur un langage classificatoire codé. Ce fut bel et bien le cas puisque 86% des usagers de l'UNI-FR et 52% de ceux de l'ISDC déclaraient préférer la méthode de recherche en ligne par sujets (Fig. 2).

Mais une telle démarche ne permettait qualitativement ni de définir un ordre de préférence d'une recherche documentaire ni de savoir si l'utilisateur faisait la différence entre descripteurs et CD selon ses besoins. Il fallait ainsi déterminer, pour ceux des usagers qui utilisaient la recherche par sujets, quelle était vraiment la forme de recherche la plus explicite, donc la plus appropriée pour eux. Pour cette raison une question avait été conçue afin de leur permettre d'exprimer dans leur réponse leur préférence quant à la forme «matière codifiée» en CD ou descripteur (soit une chaîne de 2 descripteurs avec permutation), les trois formes reflétant naturellement les mêmes sujets. Pratiquement cette question devait confirmer l'idée que nous avions de voir l'utilisateur juriste préférer l'emploi d'une méthode de recherche par un langage documentaire proche du langage naturel – les descripteurs RERO – à celui d'un langage classificatoire codé. Compte tenu de ce pressentiment, nous avons délibérément placé la CD en tête de liste des choix proposés afin de faire jouer en sa faveur le facteur psychologique, bien connu dans de telles enquêtes et qui consiste à choisir spontanément la première alternative.

Les chiffres confirmaient l'hypothèse: la CD recevait respectivement 13% des préférences à UNI-FR et seulement 12% à l'ISDC qui est pourtant l'institution coauteur de cette CD et ce malgré sa position en tête de liste des choix possibles (Fig. 2).



3. Fréquence d'utilisation de la recherche par sujet

La fréquence d'utilisation des descripteurs RERO confirmait les analyses précédemment obtenues (Fig. 3), soit la préférence d'une recherche documentaire par descripteurs à celle d'une recherche matière codifiée. En comparant la figure 1 et la figure 3, le tassement sur la gauche de l'échelle est net et souligne ainsi la préférence d'utilisation des mots matières. Par contre les résultats concernant la fréquence d'utilisation de la CD diffèrent sensiblement des précédents. On pouvait percevoir dans les cas de non réponses enregistrés à l'ISDC une certaine confusion dans les concepts de mots matières et de classification. Mais il était cependant très diffi-

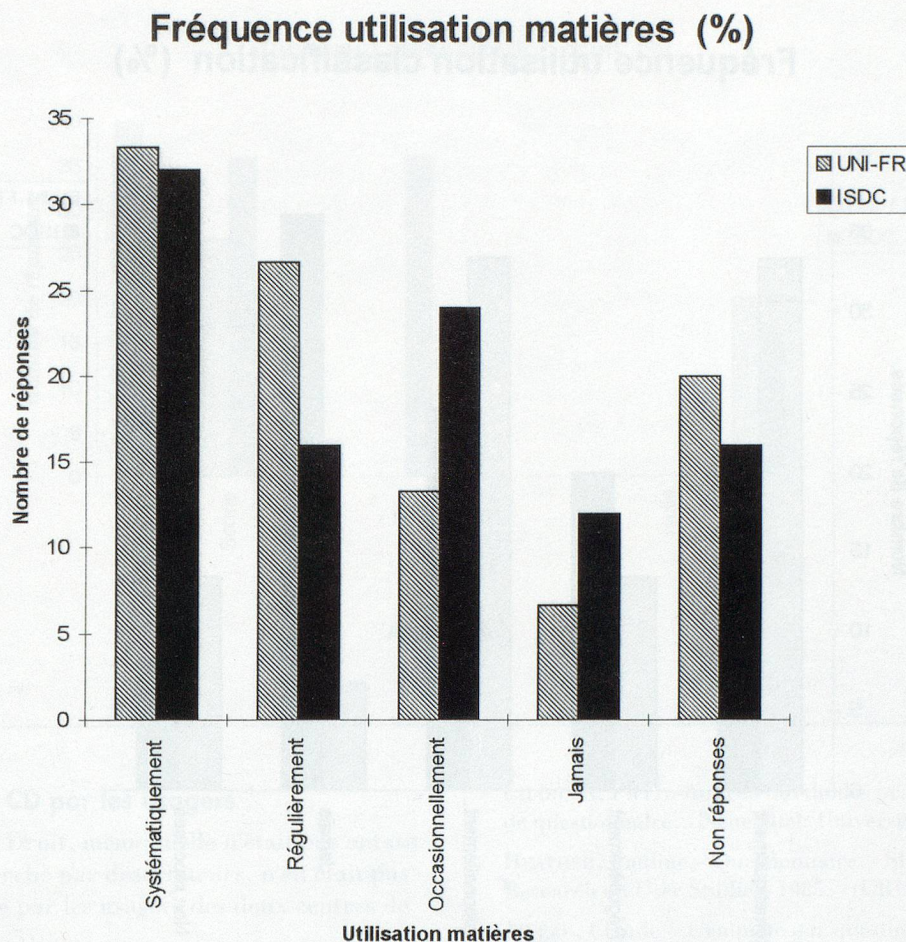


Fig. 3: Fréquence d'utilisation de la recherche par sujets

cile d'analyser cette particularité dans le cadre du présent travail. Pour cela il eût fallu prévoir une série de questions sur la connaissance des systèmes classificatoires et documentaires, démarche dépassant manifestement le cadre de notre essai.

Au delà de ces premières constatations, une question restait ouverte: le recours à la recherche documentaire par indexation matière codifiée était-il systématique ou occasionnel et comment la CD était-elle qualitativement perçue par les usagers ?

Au vu des résultats précédents, un tassement sur la droite de l'échelle pouvait être prévisible. Ce tassement aurait reflété une relative aversion des usagers vis-à-vis de la CD, donc une fréquence d'utilisation faible. Les résultats de l'enquête infirmaient cependant cette hypothèse (Fig. 3).

Même si ces chiffres sont semblables à ceux obtenus à la première question déterminant la fréquence d'utilisation de la CD par les usagers (46.67% UNI-FR et 24% ISDC),

ils ne représentent rien considérés tels quels. Par contre, en les confrontant aux résultats obtenus à la question de savoir si l'utilisateur recourait à la recherche documentaire directe dans les rayons, le résultat est particulièrement probant.

A l'UNI-FR, 46.67% des usagers avaient recours à ce type de recherche documentaire et 46.66% utilisaient systématiquement ou régulièrement la CD. Cette corrélation pouvait s'expliquer facilement.

La CD est un langage purement classificatoire mais pas analytique. Les usagers ayant recours à la méthode de recherche «par promenade dans les rayons» doivent obligatoirement utiliser cette classification, ne serait-ce que pour se repérer géographiquement dans la bibliothèque: la CD sert en effet de base de rangement du libre accès et cela dans les deux centres de documentation ciblés par notre enquête.

En revanche, à l'ISDC, cette même confrontation des pourcentages des usagers qui utilisaient intensivement la

Fréquence utilisation classification (%)

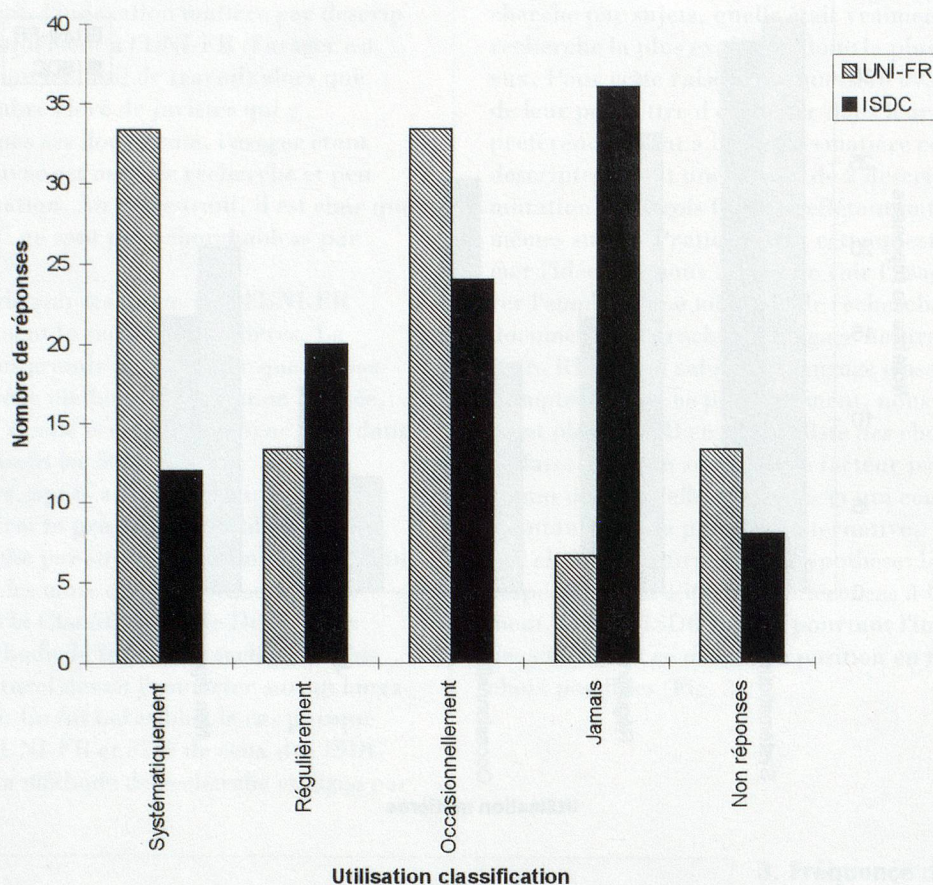


Fig. 4: Fréquence d'utilisation de la CD

CD (22%), qui préféraient cette CD (24%) et ceux qui n'auraient pas pratiqué la recherche documentaire directe aux rayons (28%) pouvait induire en erreur sur leur signification propre en regard des résultats obtenus à Fribourg.

Ces chiffres sont trop semblables pour être purement aléatoires. De fait, se pose la question de savoir si ces 28% d'utilisateurs (qui disaient ne pas faire leur recherche en allant directement dans les rayons) n'étaient pas ceux qui systématiquement adoptaient une telle démarche documentaire. C'est du moins ce que semblaient prouver les pourcentages «fribourgeois» qui étaient beaucoup plus proches de la réalité que ceux de l'ISDC (Fig. 4).

Dès lors, comment interpréter ces 72% d'utilisateurs de l'ISDC qui auraient utilisé la méthode de recherche docu-

mentaire directe aux rayons? Ils sont à mettre en balance avec ceux ayant recours à SIBIL pour de telles recherches (76%).

En effet, l'utilisateur ayant trouvé, via les descripteurs RERO, une référence bibliographique en SIBIL doit utiliser la CD pour trouver son (ses) document(s) au rayon, cette dernière, rappelons-le, servant au rangement du libre accès dans les deux centres.

Ainsi l'hypothèse suivante (sans avoir pu être confirmée ou infirmée dans le cadre de cet essai) a été retenue: les 46.67% d'utilisateurs «fribourgeois» qui utilisaient la promenade dans les rayons pour leurs recherches documentaires recouraient bel et bien à cette méthode de recherche à l'exclusion de toute autre et les 28% d'utilisateurs «vaudois» en faisaient de même.

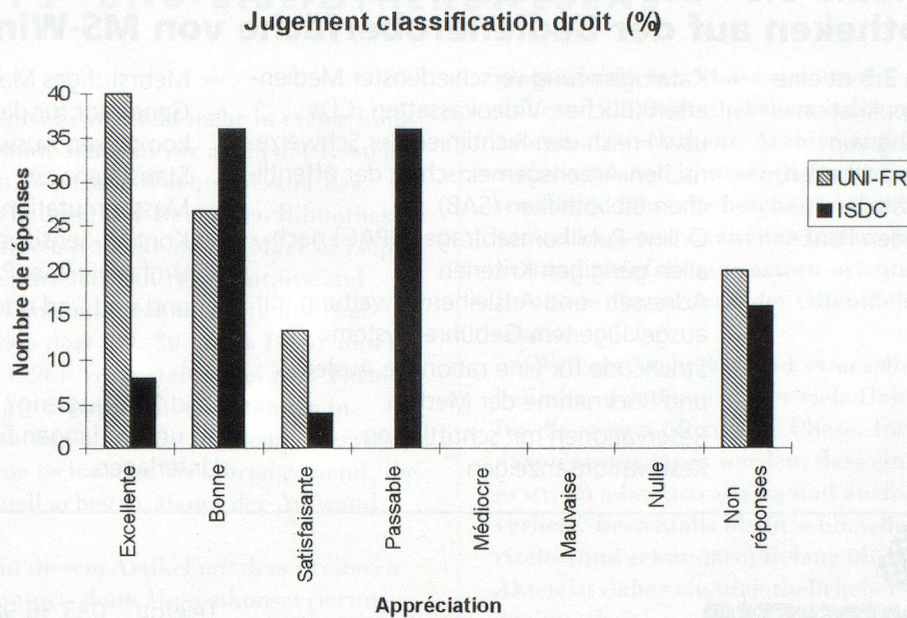


Fig. 5: La CD jugée

4. Réception de la CD par les usagers

La Classification de Droit, même si elle n'était pas autant utilisée que la recherche par descripteurs, n'en était pas moins très appréciée par les usagers des deux centres de documentation (Fig. 5).

Mais sur quels critères cette classification était-elle jugée par les populations étudiées? En d'autres termes, il eût fallu penser une série de questions qui eussent permis de découvrir comment et en quelles circonstances elle était utilisée par ces deux populations de juristes. En effet seule une telle démarche aurait permis aux responsables de la CD, tous juristes, de mesurer les forces et faiblesses de cette dernière et ainsi de pouvoir améliorer leur outil de travail classificatoire en fonction des besoins de leurs usagers.

Jean-François Boillat
République 23, 2300 La Chaux-de-Fonds

Bibliographie sélective

BOILLAT, Jean-François.- Essai de détermination des usagers et usages de l'information documentaire de deux populations de juristes. - La Chaux-de-Fonds: J.-F. Boillat, 1990.

CHARDON, Pierre-André.- Méthodes pratiques de dépouillement de questionnaire. - Neuchâtel: Université de Neuchâtel, 1981.

HEATHER, Pauline.- Questionnaire. - Sheffield: Center for Research on User Studies, 1985. - (CRUS Guide ; 5).

JAVEAU, Claude.- L'enquête par questionnaire: manuel à l'usage du praticien. - 3e éd. - Bruxelles: Ed. de l'Université de Bruxelles ; Paris: Ed. d'organisation, 1985.


LE COADIC, Yves-François.- Une politique scientifique pour l'information. - In: Documentaliste, 26 (1990).

Usages et usager de l'information. - In: Documentaliste, 27 (1990).

STONE, Sue.- Analysing data. - Sheffield: Center for Research on User Studies, 1984. - (CRUS Guide ; 3).

Basic social research technique. - Sheffield: Center for Research on User Studies, 1984. - (CRUS Guide ; 2).

Designing a user study: general research design. - Sheffield: Center for Research on User Studies, 1984. - (CRUS Guide ; 1).

 : Sur serveur BBS et Bulletin Board ASD